



NOTE DE TRAVAIL

ASSEMBLÉE — 42^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

Point 17 : Protection de l'environnement — Régime de compensation et de réduction de carbone pour l'aviation internationale (CORSIA)

PLATEFORME NUMÉRIQUE CORSIA DES ÉMIRATS ARABES UNIS

(Note présentée par les Émirats arabes unis)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

De nombreux États continuent de faire face à des difficultés persistantes dans la mise en œuvre du Régime de compensation et de réduction de carbone pour l'aviation internationale (CORSIA), notamment en ce qui concerne l'énorme volume de données du CORSIA qui doit être agrégé et déclaré à travers le Registre central du CORSIA (CCR) de l'OACI par les coordonnateurs CORSIA ; ces tâches prennent du temps et entraînent des retards dans la soumission des données et des incohérences liées à l'établissement manuel de rapports et à une infrastructure numérique limitée. Ces problèmes empêchent de garantir des données d'émissions précises, vérifiables et transmises en temps utile, menaçant ainsi l'intégrité des déclarations du CORSIA et l'alignement des États sur les objectifs environnementaux de l'OACI.

Pour surmonter ces obstacles, les Émirats arabes unis ont mis en place une plateforme numérique nationale qui permet de centraliser les données sur les émissions, d'améliorer la précision des données soumises et de fournir des outils automatisés pour la validation, l'analyse et le traitement sécurisé. Établie conformément aux normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI et aux éléments de mise en œuvre, cette plateforme facilite les interactions rationalisées entre les exploitants d'aéronefs et les organismes de réglementation.

Bien qu'adaptée aux besoins nationaux, la plateforme des Émirats arabes unis a été mise au point en gardant à l'esprit des défis plus larges et peut être une source d'inspiration pour les États confrontés à des difficultés similaires, à l'appui de l'initiative Aucun pays laissé pour compte (NCLB) de l'OACI. La présente note décrit les principales caractéristiques de la plateforme, les avantages observés tels que la réduction de l'erreur humaine et de la charge administrative, ainsi que les commentaires des parties prenantes.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée à :

- a) prendre note des actions décrites dans la présente note ;
- b) demander au Secrétariat de l'OACI d'étudier la faisabilité de collaborations entre les plateformes numériques nationales et le Registre central du CORSIA (CCR) en partenariat avec les États intéressés, en s'appuyant sur les expériences pertinentes, y compris celle des Émirats arabes unis ;
- c) encourager les États désireux de mettre en œuvre des plateformes similaires à se mettre en rapport avec les Émirats arabes unis pour obtenir des informations sur la conception, la fonctionnalité et les protocoles opérationnels sur une base volontaire et en coordination avec l'OACI ;
- d) inviter le Secrétariat de l'OACI à inclure une session éducative ou une démonstration de la plateforme CORSIA des Émirats arabes unis dans le cadre du programme de renforcement des capacités, sous réserve de l'intérêt manifesté par les États membres.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à l'objectif stratégique — <i>L'aviation est durable sur le plan environnemental</i>
<i>Incidences financières :</i>	
<i>Références :</i>	

1. INTRODUCTION

1.1 Le Régime de compensation et de réduction de carbone pour l'aviation internationale (CORSIA), établi en vertu des résolutions A39-3, A40-18 et A41-22 de l'Assemblée de l'OACI et régi par l'Annexe 16 — *Protection de l'environnement*, volume IV, vise à limiter les incidences environnementales des émissions de l'aviation internationale. Le Doc 9501 de l'OACI — *Manuel technique environnemental*, Volume IV, fournit des orientations pour la mise en œuvre, tandis que les États sont responsables de la collecte, de la déclaration et de la vérification des données sur les émissions.

1.2 À l'appui de ces objectifs, les Émirats arabes unis ont créé en 2024 une plateforme numérique visant à renforcer l'exactitude et l'efficacité de la déclaration des données nationales sur les émissions dans le cadre du CORSIA. Cette initiative s'appuie sur les défis communs auxquels sont confrontés les États comptant plusieurs exploitants satisfaisant aux exigences du CORSIA, notamment : les charges liées à la validation manuelle, les divergences entre les données et l'incohérence des délais de soumission.

1.3 Les principaux objectifs de la plateforme CORSIA des Émirats arabes unis sont les suivants :

- a) promouvoir les meilleures pratiques mondiales tout en adaptant les fonctionnalités aux directives locales de mise en œuvre du CORSIA ;
- b) garantir un processus de déclaration efficace et facile pour les États et leurs coordonnateurs CORSIA ;
- c) servir de contrôle préliminaire avant la soumission au CCR afin de garantir l'exactitude et la validité des données.

2. ANALYSE

2.1 Défis liés à la mise en œuvre du CORSIA

2.1.1 Malgré les orientations techniques détaillées et les procédures de déclaration normalisées de l'OACI, de nombreux États, notamment ceux qui comptent plusieurs exploitants, continuent de rencontrer des difficultés pour mettre en œuvre efficacement le CORSIA, ce qui risque de compromettre l'exactitude des données du CORSIA tout au long du processus de déclaration. Ces difficultés sont notamment les suivantes :

- des systèmes fragmentés ou sur support papier qui entravent la saisie rapide des données ;
- une capacité technique limitée pour gérer des volumes de données importants et garantir leur exactitude ;
- des processus de vérification manuels qui donnent lieu à des erreurs et à des retards ;

- des contraintes en matière de ressources, en particulier pour les États dont le cadre de réglementation de l'aviation est en cours d'élaboration.

2.2 Justification des nouvelles solutions numériques

2.2.1 Si le registre central (CCR) et les éléments de mise en œuvre de l'OACI fournissent une structure, ils n'imposent pas d'interfaces ou de processus numériques au niveau des États. Les vérifications et la validation des données existantes restent essentiellement manuelles. Ces limitations entraînent des inefficacités administratives et peuvent retarder la communication des rapports de conformité.

2.2.2 La plateforme des Émirats arabes unis répond directement à ces limites en offrant une précision des données grâce à l'automatisation, à la réduction des erreurs humaines, à un stockage sécurisé en nuage et à des analyses intégrées pour un suivi de la conformité à long terme. Elle facilite également une communication efficace entre les autorités et les exploitants grâce à des fonctionnalités intégrées de suivi des commentaires et de retour d'information.

3. CONCLUSION/RECOMMANDATION

3.1 L'expérience des Émirats arabes unis montre qu'une solution numérique nationale peut permettre de relever efficacement des défis de longue date. La synchronisation potentielle de la plateforme nationale avec le registre central du CORSIA de l'OACI pourrait réduire les activités redondantes, normaliser le format et le protocole de compte rendu, promouvoir l'apprentissage mutuel et le transfert de technologies entre les États.

3.2 À cet égard, les Émirats arabes unis restent ouverts à une coopération volontaire avec les États intéressés au moyen des mécanismes facilités par l'OACI, conformément aux principes de l'initiative. Aucun pays laissé de côté.

— FIN —